

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-AY**

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2020

N° 2020-093

**Finances – Composition de la Commission Communale
des Impôts Directs – Approbation et autorisation de
signer**

Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Ay (Loiret), légalement convoqué le 23 novembre 2020, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes François VILLON, à 20h30, sous la présidence de monsieur Frédéric CUILLERIER, Maire.

Présents :

Frédéric CUILLERIER, Pascal FOULON, Marie-Françoise QUERE, Dominique RENAULT, Serge LEBRUN, Valérie LABOUACHRA, Carl LEQUERTIER, Jean-Marc MASSE, Joël GIRARD, Charline MARTINEAU, Isabelle BRIARD, Christiane BRESSION, Florence MARQUES DA SILVA, Sylvie CLERC, Éric DODET, Raymond DOUARE, Jean-Luc FOURNIER, Daniel BOCQUET et Marie-Anne TODESCHINI.

En exercice : 22
Présents : 19
Votants : 19

Excusés :

Vanessa RICHARD, Bruno GUITTARD, Nicole BRUANDET.

Pouvoirs :

Vanessa RICHARD à Pascal FOULON, Nicole BRUANDET à Jean-Marc MASSE.
Bruno GUITTARD à Marie-Anne TODESCHINI.

Secrétaire auxiliaire : Joël GIRARD.



Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que l'Assemblée délibérante a voté le 23 mai 2020 la composition des commissions municipales, et notamment celle de la Commission communale des impôts directs (CCID). En raison de la particularité de cette instance, il convient de délibérer à nouveau en appliquant les principes qui lui sont propres.

En effet, outre le Maire ou son Adjoint délégué, la CCID doit être composée, pour les communes de plus de 2 000 habitants, de huit membres titulaires et de huit suppléants – article L1650 du code général des Impôts.

Parmi eux, un contribuable doit être domicilié hors de la Commune. Saint-Ay n'est pas concernée par l'obligation de disposer également d'un contribuable propriétaire de bois.

La Commune dresse en nombre double, soit 32 personnes, la liste des personnes susceptibles d'intégrer la CCID et la transmet à la Direction Départementale des Finances Publiques qui effectue le choix.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

La liste proposée est la suivante :

Le maire étant membre de droit de la CCID, il ne doit pas être mentionné dans les personnes proposées ci-dessous.

Civilité	Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse
1 M.	LEBRUN	SERGE	08/02/1946	21 BIS RUE GASTON COUTE
2 M.	FOULON	PASCAL	08/04/1966	54 ROUTE D'ORLEANS
3 M.	RENAULT	DOMINIQUE	04/01/1959	38 RUE DU RIVAGE
4 MME	QUERE	MARIE FRANCOISE	27/08/1948	10 RUE GASTON COUTE
5 MME	RICHARD	VANESSA	26/10/1971	25 ROUTE D'ORLEANS
6 M.	GIRARD	JOEL	15/05/1959	16 RUE DES GLAIEULS
7 M.	MASSE	JEAN MARC	28/01/1961	6 RUE DES JONQUILLES
8 M.	DOJARE	RAYMOND	05/04/1944	6 RUE DES EGLANTINES
9 M.	DODET	ERIC	24/12/1963	18 RUE DES HORTENSIAS
10 M.	BOCQUET	DANIEL	16/04/1947	23 RUE DE GLAIEULS
11 MME	BOIZARD	ADELINE	26/06/1978	RUE DE LA SEIGNEURIE
12 MME	BRESSION	CHRISTIANE	17/01/1952	13 RUE DES DALHIAS
13 MME	BRIARD	ISABELLE	31/01/1970	13 ROUTE DE MONTAFILAND
14 MME	BRUANDET	NICOLE	24/03/1962	46 RUE DES SABLONS (CHAINGY)
15 MME	CLERC	SYLVIE	04/02/1966	13 RUE DES CERISIERS
16 M.	FOURNIER	JEAN LUC	23/10/1962	46 RUE DE VOISINAS
17 M.	GALERON	SEBASTIEN	05/08/1986	35 RUE BEPPO DE MASSIMI
18 M.	GUITTARD	BRUNO	05/04/1969	22 ROUTE DE BLOIS
19 MME	LABOUACHRA	VALERIE	11/12/1965	53 ROUTE DE BLOIS
20 MME	MARQUES DA SILVA	FLORENCE	22/09/1968	18 RUE DES BLEUETS
21 MME	MARTINEAU	CHARLINE	16/09/1981	12 RUE SAINTE BARBE
22 MME	ROY	CHRISTINE	04/09/1962	11 RUE GASTON COUTE
23 MME	TODESCHINI	MARIE ANNE	15/07/1987	25 RUE BEPPO DE MASSIMI
24 M.	LEQUERTIER	CARL	25/06/1963	4 CLOS DES LARRIS, ROUTE DE BLOIS
25 MME	DESLIAS	NICOLE	24/04/1946	74 BIS ROUTE DE BLOIS
26 M.	BRICIER	PATRICK	23/02/1951	7 RUE CREUSE
27 M.	MALINOWSKI	MARCEL	24/01/1944	1 AVENUE DES ROSES
28 M.	MISKIEWICZ	CHRISTIAN	09/01/1944	2 BIS RUE DES CERISERS
29 M.	LEMOINE	PATRICK	15/06/1955	28 ROUTE DE LA BRETAGNE
30 M.	HAYEME	JEAN PAUL	29/04/1947	47 RUE DU RIVAGE
31 M.	ALLARD	PIERRE	12/03/1958	51 RUE DU RIVAGE
32 M.	HUBERT	GILLES	07/09/1963	17 RUE DU RIVAGE

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir :

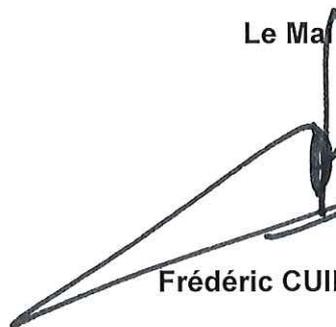
- approuver la liste des contribuables proposés aux services fiscaux pour intégrer la Commission Communale des Impôts Directs ;
- autoriser monsieur le Maire ou les Adjointes compétents à signer tout document afférent à ce dossier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour extrait certifié conforme

A Saint-Ay, le **07 DEC. 2020**

Le Maire,



Frédéric CUILLERIER

Certifié exécutoire
Compte-tenu de la transmission en Préfecture le
Et de la notification le **07 DEC. 2020**
Pour le Maire,
La Directrice Générale des Services,
Célia VALERO.